

**ACTION
ASPAS**

Le verre : un piège pour les oiseaux



**Guide d'actions
contre les collisions**



Oiseaux et vitres : un problème d'une ampleur sous-estimée

Chaque année, **des centaines de milliers d'oiseaux meurent dans notre pays après avoir heurté une vitre**. C'est là l'un des plus grands problèmes de protection des oiseaux de notre monde civilisé.

Les oiseaux peuvent facilement éviter les obstacles qui se trouvent dans leur environnement mais ils ne sont pas préparés pour ceux qui sont quasi invisibles.



Selon diverses études, **on compte au moins un oiseau mort par année et par bâtiment**. Mais il y en a probablement bien plus, car beaucoup passent inaperçus. Et les accidents arrivent souvent à des endroits inattendus ! (par ex. 4 bécasses des bois à la Très Grande Bibliothèque de Paris).

Même si certains oiseaux paraissent sortir indemnes du choc, des lésions internes se déclarent une fois sur deux par la suite. Presque toutes les espèces d'oiseaux sont concernées, y compris des espèces rares et menacées.

Le verre est une double source de danger :

Il est transparent :

L'oiseau voit le buisson derrière la vitre et ne prend pas l'obstacle en compte.



L'environnement s'y refléchet :

Les arbres et le ciel s'y reflètent et donnent à l'oiseau l'illusion d'un milieu naturel.



Passerelle



Garage à vélos



Abribus



Jardin d'hiver



Façade très réfléchissante

De nombreuses sources de danger



Des solutions existent

En prévention

Avant de poser une surface vitrée qui représente un danger pour les oiseaux, demandez-vous :

- la vitre doit-elle vraiment être transparente ou fortement réfléchissante ? (1)
- une protection mobile, utilisée seulement en cas de nécessité, pourrait-elle suffire (par ex. protection contre le vent) ?
- pourrait-on opter pour un type de construction où les vitres ne sont pas en continuité de la façade, mais en retrait ? (2)
- où le danger est-il le plus élevé et que faire pour le diminuer ?



Considérez les alternatives suivantes :

- vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodées, teintées, imprimées (3, 4, 5, 6) ;
- verre le moins réfléchissant possible (degré de réflexion max. 15 %) ;
- verre opaque, de cathédrale, pavés de verre ou plaques alvéolaires ;
- autres matériaux opaques ;
- fenêtres à croisillons ;
- vélux plutôt que fenêtres sur le côté ;
- surfaces vitrées inclinées plutôt qu'à angle droit.



Il est plus facile de traiter le verre à l'atelier, avant le montage. S'il est nécessaire d'agir ultérieurement, on peut poser des bandes autocollantes ou des décorations de différentes qualités provenant de magasins spécialisés.

Mesures de protection ultérieures

Si la surface vitrée existe déjà :

Seul un marquage le plus contrastant possible avec l'environnement et couvrant toute la surface, apporte une protection suffisante.

Des bandes verticales autocollantes, larges de 2 cm et espacées au maximum de 10 cm les unes des autres (ou 1 cm de large pour un espacement de 5 cm au max.) sont très efficaces (7, 8, 9).

Pour que le marquage perdure, n'utilisez que des bandes autocollantes de bonne qualité. Pour le plus d'efficacité possible posez le marquage sur l'extérieur de la vitre.



Des mesures simples mais efficaces ...

- jalousies, rideaux, paravents, bandes de plastique ou de papier ;
 - stores à lamelles dans le jardin d'hiver (10) ;
- décorations diverses, dessins à la peinture à doigts (11, 13) ;
 - silhouette anti-collisions (12) ;
- marque de l'entreprise, décorations de vitrines, spray, Window Color ;
 - grillages, moustiquaires (14), ficelles en nylon, fils de coton, filets épais, à grande maille ou tôles perforées.



Conseils pratiques



Aménagement de l'environnement :



Plus un endroit est attirant pour les oiseaux, plus le risque de collision est grand. Les parois vitrées antibruit entourées d'arbustes présentent un risque quatre fois plus élevé par rapport à celles qui sont dépourvues de végétation. Là où les protections vitrées sont irremplaçables, mieux vaut ne rien planter ou enlever la végétation existante. Les jardins d'hiver très verdoyants augmentent aussi le risque.

Les mangeoires et les nichoirs pour les oiseaux ne doivent si possible pas être installés près des fenêtres. S'il n'y a pas d'autre possibilité, il faut les placer tout près de la vitre (1 m au maximum) afin que les oiseaux ne puissent pas la heurter à grande vitesse.



Que faire d'un oiseau accidenté ?

Un oiseau hébété est étendu par terre, respire difficilement et ne s'enfuit pas. Mettez-le dans un carton muni de trous d'aération et posez-le dans l'obscurité.

Remettez-le en liberté à l'extérieur après 1 à 2 heures (évités les manipulations) et laissez l'oiseau prendre son envol. S'il ne part pas, amenez-le au centre de soins le plus proche (<http://uncs.chez.com>) ou chez un vétérinaire pour petits animaux. Consultez le site internet de la LPO (<http://www.lpo.fr/detresse/gestesquisauvent.shtml>).



Plus de détails sur www.aspas-nature.org rubrique "campagnes"

Vous trouverez des documents en téléchargement libre vous proposant des conseils lors de projet de construction, des solutions concrètes pour des bâtiments existants, etc. Vous pouvez également recevoir le guide pratique *Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction* en adressant à l'ASPAS 5 € en timbre ou chèque.

Chacun peut agir... Pourquoi pas vous ?

Campagne à l'initiative de :



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages est une association 100% indépendante qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action.

Si le loup est aujourd'hui protégé en France, si l'on peut interdire aux chasseurs d'entrer dans sa propriété, si les coccinelles sont utilisées par les jardiniers, c'est en grande partie grâce à l'ASPAS.

Elle mène des actions de sensibilisation auprès du public (loup, chouette effraie, amphibiens ...), demande l'arrêt de la chasse le dimanche, réhabilite les animaux dits « nuisibles », protège les oiseaux migrateurs vis-à-vis de la chasse, etc. Avec plus de 1 400 procédures engagées devant les tribunaux depuis 25 ans, l'ASPAS œuvre efficacement pour le respect et l'évolution du droit de l'environnement.



La **Station ornithologique suisse** élabore des bases scientifiques pour l'ornithologie, des arguments en faveur de la protection des oiseaux, de la nature et du paysage, des bases pour une agriculture et une exploitation forestière en accord avec la nature. (www.vogelwarte.ch)

Des autocollants silhouettes anti-collisions à poser sur vos surfaces vitrées sont en vente à l'ASPAS.



Plus d'informations sur cette campagne sur www.aspas-nature.org

(dossier et documents à télécharger)

ASPAS - BP 505 - 26401 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58

Association reconnue d'utilité publique

www.aspas-nature.org - Courriel : info@aspas-nature.org

